

Note sur l'utilisation des images en vue d'une publication

Dans le cadre d'un travail universitaire ou scolaire, un étudiant peut utiliser l'image qu'il souhaite, qu'il en possède les droits ou non. Cela est permis parce que son travail n'est pas diffusé à un public, mais seulement à ses professeurs ou à son jury.

Mais à partir du moment où le travail d'un étudiant est inclus dans un ouvrage en vue d'une diffusion à un large public, l'étudiant doit être méticuleux dans le choix de ses images. Trois types d'images possibles sont autorisées :

- Les images qui lui appartiennent
- Les images dont le propriétaire a cédé les droits d'utilisation à l'étudiant
- Les images dites « libres de droits »

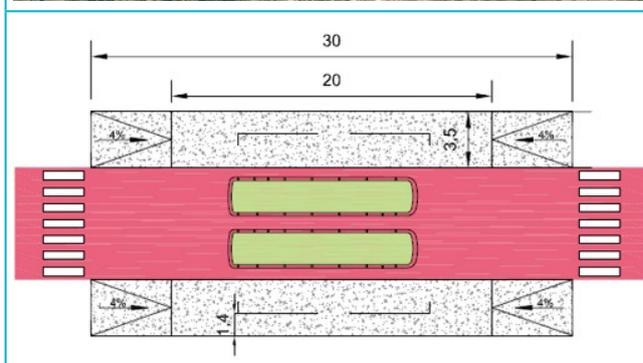
I. Les types d'images

1. Les images appartenant à l'étudiant

Une image appartient à l'étudiant s'il l'a réalisée d'un bout à l'autre, qu'il s'agisse du fond comme du premier plan de l'image.



L'étudiant a réalisé un tracé sur un fond de carte Google Earth. Même si l'étudiant a créé lui-même ces tracés, cette image n'appartient pas entièrement à l'étudiant, car le fond de carte ne lui appartient pas.



Cette image, réalisée entièrement par les étudiants dans un logiciel, leur appartient entièrement.



2. Les images dont le propriétaire a cédé les droits à l'étudiant

Quand l'image n'appartient pas à l'étudiant, celui-ci peut en demander les droits de diffusion au propriétaire de l'image. Si l'étudiant obtient son accord écrit, l'étudiant peut donc utiliser cette image.

3. Les images libres de droits

Il existe deux types d'images libres de droits :

- les images tombées dans le domaine public (c'est-à-dire des images dont l'auteur est mort il y a plus de 70 ans).
- les images sous licence Creative Commons (CC).

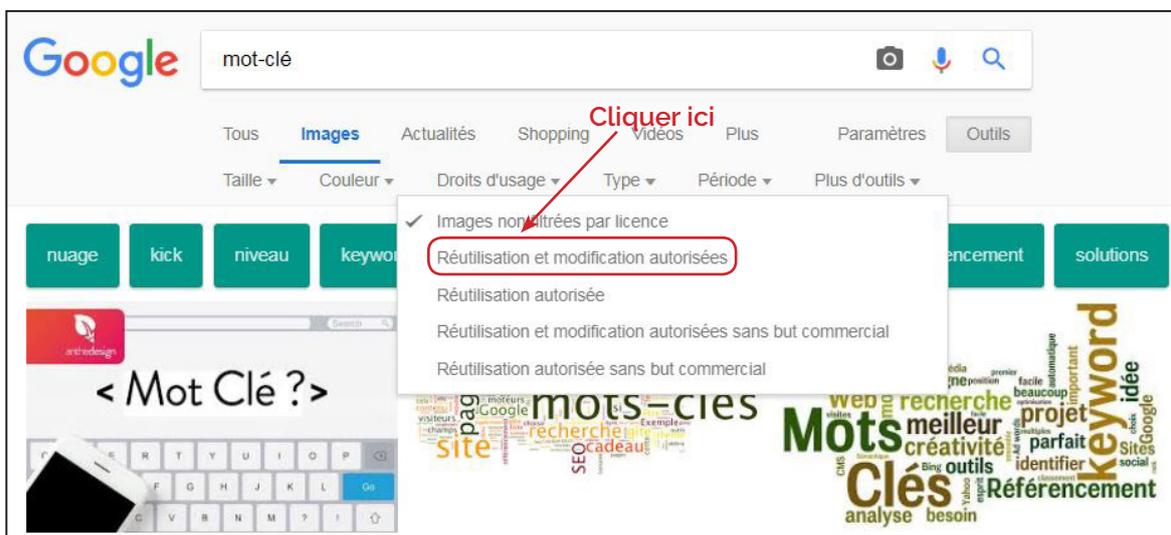
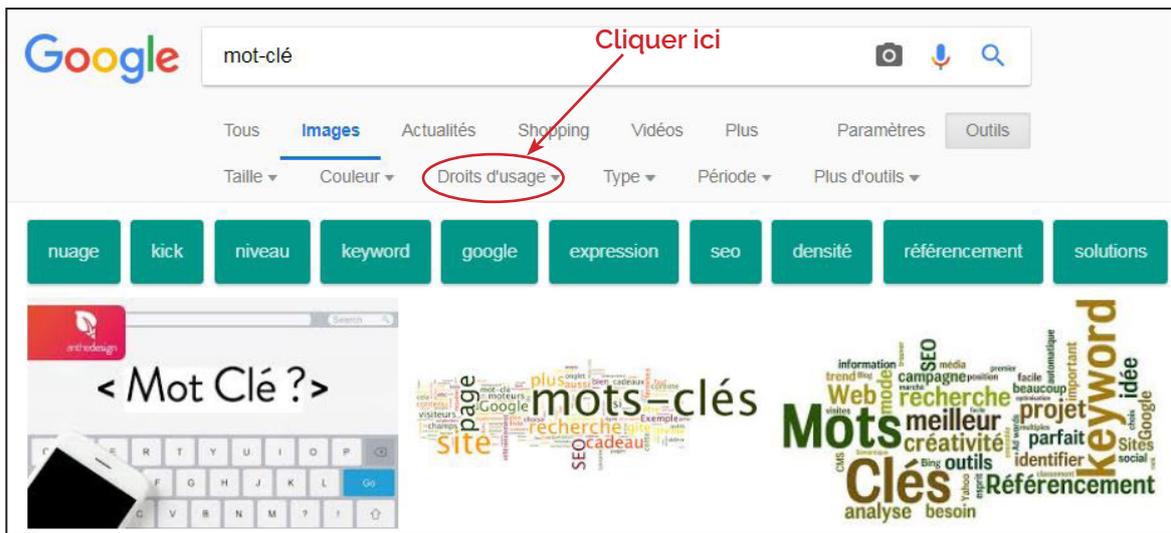
La licence Creative Commons permet à l'auteur d'une image de laisser toute personne utiliser son image sans lui demander son accord, sous certaines conditions. Voici les principales dans le tableau ci-dessous :

Licence CC 0	L'auteur autorise l'utilisation de son image dans tous les contextes, mais la loi française oblige au moins à mentionner le nom de l'auteur de l'image et le nom de l'image.
Licence CC-BY	L'auteur autorise l'utilisation de son image dans tous les contextes, mais à condition qu'on mentionne le nom de l'auteur de l'image, le nom de l'image et la source (lien, site d'origine ou autre).
Licence CC-BY-SA	L'auteur autorise l'utilisation de son image dans tous les contextes, mais à condition qu'on mentionne le nom de l'auteur de l'image, le nom de l'image et la source (lien, site d'origine ou autre). Même si son image est modifiée, elle doit porter les mêmes mentions (nom de l'auteur, nom de l'image, source)
Licence CC-BY-NC	L'auteur autorise l'utilisation de son image pour une utilisation non commerciale, mais à condition qu'on mentionne le nom de l'auteur de l'image, le nom de l'image et la source (lien, site d'origine ou autre).

Pour voir les autres conditions possibles : https://fr.wikipedia.org/wiki/Licence_Creative_Commons et <https://creativecommons.org/share-your-work/licensing-types-examples/>

Attention ! Une image mise en ligne sur internet est rarement « libre de droits ». Il faut se renseigner pour bien vérifier qu'elle suit cette licence. Pour cela, il faut regarder :

1. Autour de l'image : y a-t-il une mention claire et explicite d'une licence Creative Commons pour cette image ? Sinon, passer à l'étape 2.
2. Sur le site sur lequel se trouve l'image : cliquer sur « conditions d'utilisation » ou « à propos » pour trouver des informations sur l'usage que le site permet des images qui y sont placées. La plupart du temps, à part quelques rares sites (voir le III), les images ne sont pas sous licence CC.



3. Si vous ne trouvez rien sur Google Images, rendez-vous sur les sites indiqués dans le tableau suivant :

Sites fortement conseillés pour trouver des images de licence CC	
Pour les fonds de carte	Open Street Map
Les images d'illustration, les images de couverture (Du moins risqué au plus risqué)	<p>Wikimedia Commons / Wikipedia : bien vérifier la licence CC de l'image en cliquant sur celle-ci et/ou sur « plus de détails »</p> <p>Les banques d'images gratuites comme Pexels, Pixabay, etc. En voici une sélection : https://fr.shopify.com/blog/47729285-les-22-meilleures-banques-d-images-gratuites-et-libres-de-droits</p> <p>Les images tirées de banques d'images sont un peu plus risquées que sur Wikipedia, car on n'a aucune garantie que les auteurs ont bien déposé eux-mêmes ces images sur ces sites.</p>

4. Chercher une image sur Google Images ou un site spécialisé, puis essayer de contacter le propriétaire ou l'auteur de l'image. Vous pouvez lui demander son accord selon, par exemple, le modèle de document suivant :

Madame / Monsieur ,

Je me permets de vous contacter pour vous demander l'autorisation d'utiliser votre image dans une publication imprimée et numérique de l'École des Ponts ParisTech.

Il s'agit d'un livre appelé....., qui sert à valoriser les travaux des étudiants de ma formation. Il ne sera pas vendu mais offert gratuitement aux étudiants et aux partenaires de l'École. Il sera aussi diffusé gratuitement en ligne sur : (mettre le lien). Vous pouvez feuilleter les extraits de l'ancien numéro à cette adresse : (mettre le lien).

Pour cette publication, je souhaite donc utiliser votre image, que j'ai trouvée sur (mettre le lien si nécessaire). Elle sert à illustrer..... Vous pouvez la trouver en pièce jointe de ce mail.

Si je m'engage à faire figurer votre nom et la source de cette image, m'autoriseriez-vous à utiliser votre image pour illustrer mon texte ?

Cordialement,

(Votre nom)

IV. Comment créditer correctement une image ?

Une fois les images appropriées trouvées, il faut savoir bien les créditer dans le tableau Excel qui vous est fourni.

- Si l'image vous appartient, mentionnez simplement votre nom et l'année (éventuellement le logiciel) : © Prénom Nom, 2018 (logiciel).
- Si le propriétaire de l'image vous a accordé les droits d'utilisation, fournissez le mail ou le document écrit où l'auteur vous autorise à utiliser son image et mentionnez les informations suivantes : « Nom de l'image », © Prénom Nom de l'auteur, Date (facultatif), Source (Nom du site où se trouve l'image).
- Si l'image est « libre de droits » (licence CC), mentionnez les informations suivantes : « Nom de l'image », © Prénom Nom de l'auteur, Date, Type de licence (par exemple : CC-BY-SA), Source (lien vers le site où se trouve l'image).

Remarque : le symbole de copyright n'a pas de valeur juridique en France, il ne protège pas une oeuvre. Mais nous l'employons quand même comme un signe symbolisant l'appartenance d'une oeuvre à un auteur.